

37753 - L'invocation à dire en choeur au sortir des prières nocturnes surérogatoires

La question

Ma question porte sur la juste sunna à propos des prières surérogatoires et des pratiques innovées et l'invocation à dire collectivement après les dites prières

La réponse détaillée

Louanges à Allah

Pour la première partie de la question, il faut se référer à la rubrique consacrée aux prières nocturnes surérogatoires et à la Nuit du Destin dans le chapitre sur le jeûne dans ce site.

S'agissant de l'invocation collective prononcée après les dites prières, c'est une innovation. Et le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « **Quiconque accomplit une oeuvre contraire à notre ordre la verra rejetée.** » (Rapporté par Mouslim, 3243).

Ce que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) disait c'est : « **Gloire au Roi le Très-saint** » trois fois en haussant la voie à la troisième fois. (Rapporté par Ahmad, 14929, par Abou Dawoud, 1430 et par an-Nassai, 1699 d'après Oubey ibn Kaab (P.A.a) selon lequel le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) récitat dans le witre (l'ultime rakaa de la prière) la sourate (87): Gloire à ton Maître Supérieur et la sourate 109 et la sourate 112. Quand il avait prononcé le salut final, il disait: « **Gloire au Roi le Très-saint, gloire au Roi le Très-saint, gloire au Roi le Très-saint** » en haussant la voie à la dernière fois. (Jugé authentique par al-Albani dans Sahih an-Nassai) 1653.

Dans l'accomplissement du witre, l'imam prononce l'invocation dite qunoute et les fidèles qui prient derrière lui disent : amen. C'est ce que faisait Oubey ibn Kaab (P.A.a) quant il dirigeait les prières nocturnes surérogatoires du temps d'Omar (P.A.a). Ceci est de nature à nous dispenser de toute pratique innovée. A parlé juste celui qui a dit:

« La bonne pratique est celle des ancêtres pieux

et la mauvaise celle des dernières générations »

Allah le sait mieux